



Modes de subsistance des réfugiés en milieu urbain

*Etude en cas Bogota,
Colombie*

Unité chargée de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale

L'Unité chargée de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale du HCR est chargée de l'examen et de l'évaluation systématiques des politiques, programmes, projets et pratiques du HCR. Cette unité encourage également une recherche rigoureuse sur les questions liées aux activités du HCR ainsi qu'un échange de vues et d'informations dynamique entre les personnels humanitaires, les décideurs politiques et les chercheurs. Toutes ces activités sont conduites en vue de renforcer l'efficacité opérationnelle du HCR en dotant l'organisation des capacités nécessaires pour s'acquitter de son mandat en faveur des réfugiés et des autres personnes déplacées. Le travail de cette unité est guidé par les principes de transparence, d'indépendance, de consultations, de pertinence et d'intégrité.

Unité chargée de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Tél.: (41) 22 739 8249
Télécopie : (41) 22 739 7344

Courriel : hqep00@unhcr.org

Internet : www.unhcr.org/epau

Tous les rapports d'évaluation de l'unité sont du domaine public. Les versions électroniques sont placées sur le site du HCR et les copies papier peuvent être obtenues sur demande. Ils peuvent être cités et reproduits, à condition d'en mentionner la source. Les vues exprimées dans les publications de cette unité ne sont pas nécessairement celles du HCR. La terminologie et les cartes utilisées n'impliquent en aucune façon une quelconque prise de position ou reconnaissance du HCR quant au statut juridique d'un territoire ou de ses autorités.

Partie 1: Présentation de l'étude

Méthodologie

1. Les recherches effectuées pour cette étude ont été réalisées entre 2002 et 2003 à la fois dans le cadre du Projet « Villes en guerre et guerres en ville » du Groupe URD et dans celui d'un travail de recherche pour un DEA de géographie¹. Les données concernent donc cette période et ne sont pas actualisées. Il est important de signaler que le phénomène du déplacement en Colombie est largement sous-évalué et ce pour des raisons tant structurelles que politiques.
2. Un travail de recherche bibliographique a été réalisé, associé aux informations et à l'étude de quartiers urbains initiées par différents groupes de recherche, ainsi que le HCR.
3. Cette étude est basée sur une approche comparative entre deux territoires administrés par des autorités locales distinctes: à Ciudad Bolivar – dépendant de l'administration - de Bogota et à Los Altos de Cazuca –administré par la ville Soacha.

Mise en perspective historique et géographique

4. Le déplacement de population est un phénomène massif et quotidien en Colombie. Il est une des conséquences du conflit qui déchire le pays depuis plus de 50 ans et qui va en s'aggravant depuis les années 1980.
5. Le territoire est le nœud de ce conflit, et la population est devenue l'instrument de conquête de ce territoire. En effet, si auparavant les groupes de guérilla pouvaient se prévaloir d'idéologies diverses (marxiste léniniste pour les Farc, guévariste pour l'ELN), défendant le paysan et plaidant en faveur de la réforme agraire, le fondement idéologique est aujourd'hui beaucoup plus imperceptible. Plus que des idéologies, ce sont des stratégies de domination qui priment. Le levier central du conflit est devenu la population civile. C'est sur elle que s'appliquent toutes les pressions, c'est vers elle que convergent les convoitises.
6. On considère aujourd'hui que 80% des municipalités rurales sont touchées par ces phénomènes. Les violations des Droits de l'homme se multiplient. Ce sont les paramilitaires qui se voient attribuer le grand nombre d'exactions (50% leurs sont attribuées². Ils réalisent des assassinats et des massacres à l'encontre de guérilleros « présumés », ou de sympathisants présumés. Au moyen des assassinats collectifs et de la terreur, ils opèrent le déplacement forcé des survivants et le contrôle militaire territorial. Ils imposent de nouvelles normes de régulation politique et sociale, et dans de nombreux cas, ces actions se traduisent par une recomposition de la propriété de la terre. Les groupes de guérilla attaquent aussi de façon croissante la population civile dans leurs zones d'influence, où dans les zones occupées par les paramilitaires qu'ils tentent de récupérer. Ils séquestrent des civils à des fins

¹ Agnès de Geoffroy, Intégration des populations déplacées par la violence dans les périphéries de Bogota : le cas de Los Altos de Cazuca et de Ciudad Bolivar, mémoire de DEA, Université de Paris 8, 2003.

² Selon les études du CODHES, Senderos, rastros invisibles del desplazamiento en Bogotá, Bogotá, Edition Kimpres, 2001, pp 15 à 23, 81 à 108.

politiques et d'extorsion et promeuvent le recrutement forcé ou volontaire des mineurs. Cette tendance à la dégradation progressive des règles de la guerre suit son cours, dans une situation où la position de l'Etat laisse de moins en moins de place à la négociation vis à vis des groupes armés. Entre janvier et septembre 2002, 3 141 personnes ont été assassinées pour des motifs politiques³. Mais on estime qu'il est difficile de déterminer parmi les 25 000 homicides annuels de droit commun. Les enlèvements sont également nombreux parmi la population civile, que l'on dresse habituellement en moyenne à 3 000 par an.

7. Une fois ces personnes parties, les terres sont accaparées par d'autres. Le droit de propriété est souvent perdu de fait. Le sort de ces terres est mal connu, par manque de recherche à ce sujet. On remarque cependant que l'appropriation de la terre constitue souvent un ressort des mécanismes d'expulsion et de déplacement. Les grandes zones d'expulsion sont souvent des zones où se développent des activités lucratives, de grands projets agricoles d'exportation, de grands centres d'exploitation des richesses naturelles... Les entreprises, entrepreneurs et promoteurs privés sont également responsables des déplacements de population et en profitent⁴. Les liens qu'ils entretiennent avec les guérillas ou les trafiquants s'ils ne sont pas affirmés sont tout de même fortement suggérés par les victimes de ces expropriations.

8. Beaucoup de Colombiens accordent aux villes une représentation de lieux de refuge. Cette représentation est à interroger, au regard de la nouvelle stratégie des groupes armés qui se centre chaque fois plus sur elles. La ville devient maintenant un enjeu du conflit alors que c'était un territoire relativement épargné jusqu'à ces dernières années. En effet les groupes armés s'y installent et tentent d'accentuer leur domination dans les quartiers pauvres où l'Etat est peu présent voire totalement absent. Les cas d'embrigadements dans les groupes armés et dans les gangs sont fréquents, ceux-ci profitant des difficultés économiques et de la situation d'exclusion pour engager contre rémunération de nombreux jeunes dans différentes activités. Ce sont maintenant de véritables guerres qui se font dans les quartiers les plus reculés, avec le lot de morts quotidiens que ces combats de rue impliquent. A cela se rajoutent les victimes de la « *limpieza social*⁵ », ces groupes payés par les propriétaires et entrepreneurs afin de protéger les biens et commerces dans les zones que la police ou l'armée ne surveillent plus.

³ Rapport Amnesty International, *Violencia política en Colombia, Mito y realidad*, 1994, 92 p.

⁴ Manuel PEREZ, sociologue de l'Université Javeriana de Bogotá. Entretien dans le cadre du travail de mémoire de Agnès Geoffroy sur les déplacés à Soacha et à Ciudad Bolívar.

⁵ Opérations de « nettoyage social »

Partie 2: Les résultats de l'étude

Le phénomène du déplacement à Bogota

9. Au-delà des définitions légales, le statut de déplacé interne est particulièrement difficile à déterminer. En effet :

- Les questions juridiques ont une grande place et que de nombreuses lois régissent la question des déplacés et des réfugiés. Ces lois sont directement inspirées des codes internationaux (Deng laws) rédigées par les Nations unies et ont été adaptées à la situation du pays. Ceci est un fait exceptionnel puisque c'est l'un des uniques pays touché par le déplacement qui se soit pourvu d'un cadre juridique précis. On considérera en particulier la loi 387 de 1997 régissant leur statut : *« est appelée déplacé toute personne qui s'est vue forcée à migrer à l'intérieur du territoire national, abandonnant sa localité de résidence ou ses activités économiques habituelles, parce que sa vie, son intégrité physique, sa sécurité ou ses libertés personnelles ont été rendues vulnérables ou se trouvent directement menacées, à l'occasion d'une des situations suivantes quelle qu'elle soit : conflit armé interne, troubles et tensions intérieurs, violence généralisée, violations massives des droits de l'homme, infractions au droit international humanitaire ou toutes autres circonstances qui émaneraient des situations antérieures et qui pourraient altérer ou altèrent de façon drastique l'ordre public ».*
- En premier lieu, le déplacement est une modalité normale du processus de peuplement en Colombie. Au fur et à mesure que les latifundia se sont développées, les paysans se sont déplacés, s'installant toujours plus aux marges des zones fertiles.
- Au XXe siècle, un exode rural très rapide se réalise entraînant une urbanisation tout aussi rapide. De rurale, la société devient majoritairement urbaine entre les années 1950 et 1970. Bogota est passée de 715.220 habitants en 1951 à 1,6 millions en 1964, et à plus de 3 millions en 1973. A partir de 1973, les migrations des campagnes vers les plus grandes villes diminuent. Ce sont les villes moyennes qui attirent le plus les flux migratoires.
- Cependant, la croissance de Bogota se poursuit, alimentée par le croît naturel et plus encore par des arrivées de populations. Au recensement de 1993, l'agglomération compte 6,2 millions d'habitants. En 1938, la société colombienne est à 69% rurale, en 1993, elle est à 69% urbaine.
- Au processus historique de déplacement et d'exode, est venu s'ajouter le phénomène plus récent des déplacés par la violence et sous la pression des forces armées.

10. Le nombre des déplacés par la violence est difficile à déterminer, et cela pour plusieurs raisons :

- Le migrant économique ne peut pas prétendre au même niveau d'aide économique et humanitaire, il est donc beaucoup plus profitable de se déclarer déplacé par la

violence, sachant qu'au milieu du chaos que traverse le pays, il sera certainement difficile aux institutions de prouver le contraire. C'est donc une variable à étudier avec une attention toute particulière⁶.

- D'autre part, les déplacements provoqués par les fumigations de cultures illicites dans le cadre du Plan Colombie⁷, ne sont pas considérés par l'Etat comme des déplacements provoqués par la violence. Les 75 600 paysans ainsi déplacés en 2001 et 2002 sont considérés comme des migrants volontaires et n'ont droit à aucune aide de l'Etat⁸. On considère que ce chiffre doit être majoré de 50 000 personnes en 2004 car le phénomène s'est amplifié depuis cette année.
- Il arrive que des familles déjà arrivées à Bogotá depuis plus d'un an revendiquent d'un coup le statut de déplacé, réalisant que ce statut peut leur permettre d'accéder à certains avantages.
- D'autres au contraire, arrivés depuis peu mais encore poursuivis par le souvenir des menaces et de la violence, ou de fait encore soumis à elles, refusent de se déclarer comme déplacés et cherchent au contraire l'anonymat le plus complet.

Fig 1 : Tableau des chiffres du déplacement soulignant les fortes différences entre différents organismes :

Année	Codhes	SUR ⁹	INDH ¹⁰	CICR ¹¹
Jusqu'à 1998	1.555.000	45.800	194.107	
1999	288.000		25.216	133.568
2000	317.375	266.605	123.651	
2001	341.925	322.104	107.572	
2002	412.553	365.961	179.142	
2003 (jan-avr)	nd	53.332	34.833	
Total	2.914.853	1.079.080	850.000	772.873

11. Plus de 2,9 millions de personnes sont déplacées par la violence depuis 1985 en Colombie. Pour la seule année 2002, on compte 412 000 nouveaux déplacés¹². A ces déplacés

⁶ Daniel PECAUT, introduction « El desplazamiento por la violencia », collectif, édité en collaboration avec le Comitato Internazionale per lo Sviluppo Popoli, l'Union Européenne, Echo, l'Acnur, et la Pastoral Social, Colombie, 1999.

⁷ Plan Colombie : plan d'aide voté par le Congrès des Etats-Unis et entré en application en 2000. Il est centré autour de plusieurs axes : lutte contre la drogue, renforcement de l'Etat colombien et politique sociale. La politique antidrogue consiste principalement en la fumigation des cultures illicites, ce qui pose des problèmes au niveau environnemental et ce qui produit des déplacements de population. Pour le renforcement de l'Etat colombien, l'accent est mis sur deux éléments : renforcer sa branche juridique et augmenter sa puissance militaire dans le but de vaincre les groupes insurgés. Les Etats-Unis apportent aide financière et technique pour ces deux volets. L'Union Européenne fournit pour sa part un soutien en matière de politique sociale. Elle finance à ce titre des projets d'aide humanitaire, de développement et de coopération.

⁸ Mabel GONZALEZ BUSTELO, Desterrados, Desplazamiento forzado en Colombia, site internet de Medicos Sin Fronteras.

⁹ SUR : Sistema Unico de Registro, Système Unique d'Enregistrement qui contient les déplacés inscrits au Réseau de Solidarité depuis 1995, condition pour obtenir la carte de déplacé, et donc pour recevoir l'aide de l'Etat qui s'adresse aux déplacés.

¹⁰ INDH : Informe Nacional de Desarrollo Humano, Rapport National sur le Développement Humain en 2003.

¹¹ CICR : Comité International de la Croix Rouge, nombre de cas traités par an.

internes, il faut ajouter les réfugiés. Plus d'un million et demi de Colombiens vivent hors du territoire national. Cela représente en tout 5% de la population. Sur les quinze dernières années, plus de 500.000 personnes se sont installées à Bogotá, en situation de déplacés par la violence. Dans cette métropole de plus de 7 millions d'habitants, cela représente une source de migrations extrêmement importante.

12. Pour l'année 2000, le CODHES estime que 43 000 personnes, soit environ 8 600 foyers, sont arrivées à Bogotá, en situation de déplacés par la violence. Cela représente 3 580 personnes par mois, 120 par jour. En moyenne, cela signifie qu'une famille par heure arrive à Bogotá si l'on s'en tient aux chiffres de 2000 (il semblerait que cette tendance se soit accentuée après la crise politique qui a suivi les élections présidentielles de 2001 et la fin des pourparlers avec les guérillas).

13. Les déplacés arrivent à Bogota au terme de pérégrinations à travers le pays. Le profil le plus répandu de migrants est celui d'une famille de paysans forcée à quitter ses terres qui se déplace vers le bourg le plus proche, puis si les menaces persistent vers la capitale régionale. Les villes de Carthagène, Medellin et Santa Marta sont de grands foyers récepteurs de déplacés. Enfin, c'est en dernier recours que les populations se déplacent vers Bogota. C'est aussi un point de non-retour : plus le déplacé s'éloigne de chez lui et plus le temps qui s'est écoulé depuis le déplacement du lieu d'origine est long, plus le retour est difficile et improbable.

14. Les zones rurales ou les petits centres de peuplement à forte influence rurale sont les principaux foyers d'origine des exilés par la violence vers Bogotá. En 2000, 78% des déplacés qui arrivent à Bogotá proviennent de ces zones et sont des paysans confrontés à l'apprentissage de la vie en milieu urbain dans des conditions extrêmement précaires¹³.

15. C'est un déplacement que l'on dit « au compte goutte ». Les déplacements se font en général de manière individuelle ou familiale. Les déplacements massifs, c'est-à-dire de plus de 50 personnes sont assez rares.

16. Malgré leurs divergences, les statistiques permettent de dégager quelques caractéristiques communes à une majorité de déplacés :

- Dans plus de 25% des foyers en situation de déplacement, c'est une femme qui tient le rôle de chef de famille, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.
- 58% des personnes arrivant à Bogota, déplacées par la violence, sont des femmes et des filles.
- 54% du total de la population déplacée à Bogota a moins de 18 ans.

La population déplacée est donc une population particulièrement jeune qui génère de gros besoins en matière d'éducation et de santé.

17. L'hétérogénéité du monde des déplacés est à l'image de la violence elle-même. Se retrouvent pêle-mêle ex-guérilleros, paramilitaires, sympathisants, anciens paysans effrayés

¹² Chiffres tirés des études réalisées par le CODHES, Observatoire pour les Droits de l'Homme et pour le Déplacement, en collaboration avec l'Archidiocèse de Bogotá. CODHES est l'organisation la plus reconnue et la plus fiable en matière d'études sur les déplacés. Les chiffres qu'elle avance sont ceux communément acceptés et utilisés, dans la presse nationale colombienne par exemple.

¹³ Senderos, Rastros invisibles del Desplazamiento en Bogotá, Arquidiocesis de Bogotá, CODHES, septembre 2001.

par l'arrivée annoncée de la guérilla ou ayant fui sous la répression de l'armée parce qu'ils avaient auparavant cédé à l'injonction brutale des narcotrafiquants de faire, sur leurs champs, des cultures de coca ; etc.¹⁴. On distingue généralement les déplacés de la façon suivante :

- les populations indigènes
- les agriculteurs et villageois
- les classes moyennes des petites villes

18. Le déplacé à son arrivée à Bogotá est bien souvent quelqu'un qui a tout perdu :

- 47% des déplacés qui arrivent à Bogotá possédaient des terres avant le déplacement.
- Dans 75% des cas, ce sont des propriétés de 1 à 20 hectares, qui ont été abandonnées.
- 91% vivaient dans une maison, alors que 68% une fois à Bogotá logent dans une pièce.
- 81% étaient propriétaires de leur logement avant le déplacement et 66% vivent en location à Bogotá¹⁵.

19. Les antécédents historiques en termes d'hétérogénéité de la population de Bogota apportent à la population déplacée des avantages et des inconvénients pour son insertion urbaine.

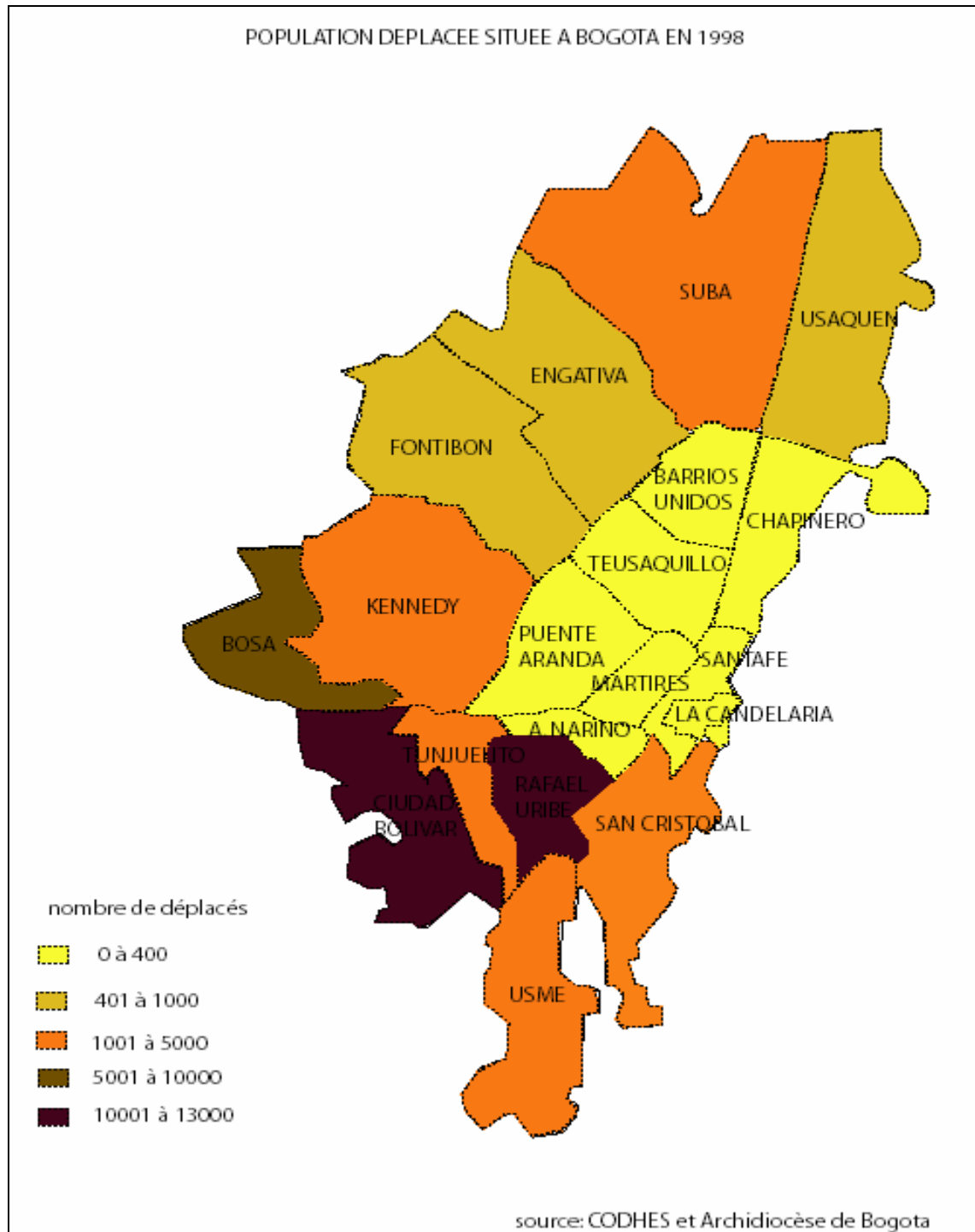
- D'une part, ils entravent la construction et la reconstruction des identités collectives avec des référents territoriaux, tels que le quartier.
- D'autre part, ils ont doté les déplacés d'une extraordinaire capacité pour faire face et déployer des stratégies d'amélioration des conditions de vie.

20. Néanmoins, pour les déplacés par la violence, les capacités individuelles pour refaire leur vie trouvent rapidement leur limites, non seulement en raison d'un contexte urbain caractérisé par des services déficients et une conjoncture économique de récession mais aussi dans la condition subjective associée au fait de se sentir déplacé.

¹⁴ Michel AGIER, « Perte de lieux, dénuement et urbanisation. Les desplazados de Colombie », in Autrepart, n°14, La Tour d'Aiguës/Paris, Editions de l'Aube/IRD, 2000.

¹⁵ Archidiocèse de Bogotá, CODHES, Desplazados, Huellas de Nunca borrar, Bogotá, ed. Kimpres, juin 1999.

Fig. 2 : Carte de la population déplacée à Bogota



Les stratégies de survie et d'adaptation

21. L'arrivée diffuse des familles déplacées fait que les processus d'insertion en milieu urbain sont individuels et multiples. Les familles cherchent des contacts auprès de parents proches ou de compatriotes. Ces derniers se sont établis dans la ville comme migrants économiques au cours des précédentes décennies ou déplacés par la violence dans les périodes récentes.

22. D'autres déplacés arrivent sans aucun contact. Dès lors, ces derniers ne peuvent que compter sur l'appui de quelques organismes¹⁶ pour subvenir à leurs besoins les premiers temps. Les Eglises jouent un rôle important pour l'intégration dans de nouveaux quartiers et apparaissent souvent comme l'un des uniques pôles de reconstruction pour les vies des arrivants. Il arrive généralement que les migrants originaires d'une même région se retrouvent et développent des stratégies communes, les liens (si ténus fussent-ils) sont renforcés dans l'exode vécu.

23. La recherche d'un abri est la première préoccupation des migrants. Lorsqu'il s'agit d'hébergement là où des proches s'étaient établis depuis quelques décennies, le lieu peut être plus central. Cependant, la très grande majorité des déplacés s'installent dans les quartiers les plus défavorisés de la périphérie de la capitale, n'ayant pas les moyens de vivre dans le centre. Ces quartiers, dont l'origine a été en règle générale l'invasion ou la vente illégale de terrain, sont situés majoritairement dans le sud, sur les collines qui enclavent la ville et dans les proches municipalités, notamment à Soacha. L'installation est souvent précaire, limitée par des contraintes de moyens, d'espace ainsi que de la disponibilité de matériaux. Les déplacés vont généralement grossir les quartiers de peuplements informels, au sud de la métropole, dans les entrées de ville le long des grandes infrastructures routières.

24. Dans les quartiers périurbains, les familles déplacées se logent à leur compte, c'est à dire moyennant paiement d'un loyer. Cette situation dure environ deux ou trois ans. Ensuite, pour environ un tiers des ménages, la construction d'un logement, souvent très précaire, se fait, généralement à partir de l'invasion d'un terrain.

25. Dès l'arrivée en ville, la quête d'un emploi ou d'une activité permettant de survivre commence. Les femmes parviennent plus facilement à trouver un travail que les hommes. Elles sont plus promptes à déployer toutes sortes d'initiatives pour s'en sortir : vente ambulante, lavage du linge, emploi domestique, etc. Ces activités confèrent aux femmes plus qu'aux hommes une certaine garantie de survie et apportent un minimum de stabilité à la famille tout au long des premiers mois de leur séjour urbain.

26. Les hommes se trouvent confrontés au chômage dans une plus grande mesure. En effet, avant leur exil, la plupart des hommes avaient travaillé dans des emplois agricoles, peu utiles en milieu urbain. La formation pour accéder à un emploi dans le secteur de la construction ou dans la surveillance prend du temps. De plus, les hommes, dans leurs labours à la campagne, sont habitués à réaliser des tâches bien définies demandant force physique et occupation à plein temps. En ville, ils peinent à s'adapter aux petits emplois de service, souvent irréguliers, qui servent à survivre.

¹⁶ Ce sont les organismes de quartier comme la JAC, Junta de Acción Comunal, Conseil d'Action Communale. Comité d'élection populaire au niveau du quartier ou la JAL, Junta de Administración Local, Conseil d'Administration Locale. Ce Conseil est composé de personnes élues au suffrage universel au niveau de la localité (arrondissement).

27. L'origine rurale de ces déplacés crée de nombreux traumatismes supplémentaires lors de l'arrivée dans la ville et ajoute aux problèmes d'intégration des déplacés aux populations urbaines. L'univers dense et minéral des villes, où il est impossible de pratiquer des activités agricoles, pose des problèmes d'adaptation.

Relations entre déplacés et population locale

28. L'accueil des populations déplacées est complexe. La solidarité des proches est de courte durée. Les populations déplacées viennent s'insérer au sein de population déjà très pauvre et qui connaît une crise forte en matière de logement et de sécurité alimentaire. La concurrence et les conflits sont latents entre ceux qui sont surnommés « pauvres historiques » et déplacés. Après quelques jours, parfois une semaine, les familles d'accueil font pression sur les déplacés afin qu'ils cherchent un autre endroit pour vivre et qu'ils apprennent à se débrouiller par leurs propres moyens.

29. Traiter le problème des déplacés serait leur réserver un traitement de faveur par rapport aux résidents pauvres. Les résidents tolèrent très mal ces populations qui viennent, selon eux, leur voler le peu d'argent que L'Etat met à la disposition des défavorisés. Cette situation les rend très vulnérables, surtout le fait d'être stigmatisé comme ex-guérilleros ou trafiquants. De nombreux entretiens révèlent ainsi que déplacés n'ayant plus rien ni personne se tournent vers les groupes ou milices afin de travailler et de survivre dans les cas extrêmes.

Les vulnérabilités urbaines

30. La dispersion, la diversité et l'individualisation des démarches et stratégies pour survivre entraîne plusieurs conséquences pour le processus d'insertion urbaine :

- Dans ce climat de méfiance généralisée, le mélange de populations mobiles rend le stigmate d'être « déplacé pas la violence » moins important que dans d'autres contextes.
- Pourtant, la méfiance s'impose quand même, en raison de la présence des acteurs de la violence dans les quartiers de la ville, et entraîne des situations d'isolement social. Ainsi, les événements de solidarité et d'échange sont très rares.
- De ce fait, l'intégration dans le tissu social se réalise par des canaux restreints (personnes de même origine, proches, etc.). La nostalgie, le sentiment d'être déplacé persistent très longtemps et constituent des freins à la construction d'un projet de vie dans la ville.

31. Les expériences traditionnellement différenciées des hommes et des femmes avant leur exil ont dotés les déplacés de potentialités et de vulnérabilités nouvelles une fois en ville :

- La tradition de mobilité des hommes les a aidés à supporter le déracinement, mais elle a eu des effets défavorables au moment de mettre en œuvre leurs capacités potentielles de construction de nouveaux réseaux sociaux.
- En revanche, l'expérience de participation des femmes dans des réseaux informels de soutien quotidien a donné à celles-ci plus d'endurance vis à vis de leur nouveau milieu urbain.

- Les enfants quant à eux sont à la fois victime du manque d'équipements scolaires et de la nécessité d'appuyer leurs familles dans la recherche de moyens pour survivre. Près de 60% des jeunes de moins de 18 ans ne vont pas à l'école et tentent d'aider d'une façon ou d'une autre leurs parents et de participer à l'amélioration des conditions de vie du foyer.

32. Il est très difficile pour les déplacés de se trouver un emploi stable dans les zones dans lesquelles ils s'installent à leur arrivée. Dans un premier temps, l'obtention d'un emploi dépend de la qualité des réseaux d'information et de soutien dont dispose la famille déplacée. Néanmoins, le taux de chômage parmi la population déplacée est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (après plus de cinq années en ville, environ 50% des chefs de famille n'ont pas d'emploi). La localisation périurbaine des quartiers de migrants et le déficit, voire l'absence de réseaux de transport : les déplacés doivent faire de longs trajets pour y accéder (une moyenne de 2 heures de transports quotidiens, qui sont coûteux).

33. Afin de faire face à la vulnérabilité économique et à l'exclusion, les déplacés se voient proposer par les trafiquants et les groupes armés des emplois journaliers rémunérés bien dessus des salaires hebdomadaires.

34. Les vulnérabilités structurelles, telles que l'accès et la topographie accidentée du site ont plusieurs incidences sur les conditions de vie des populations :

- L'accès rend l'implémentation de services très coûteux. Par exemple, certains services alternatifs (camions citernes) ne peuvent amener de l'eau dès lors qu'il pleut.
- Parfois ces zones sont même très dangereuses avec les glissements de terrain et les pluies torrentielles.
- Difficiles d'accès, ces quartiers d'invasion sont devenus des sanctuaires pour les groupes armés. L'insécurité et les combats de rue qui s'y déroulent régulièrement.

35. De façon plus générale, l'accès aux services de base pose de réels problèmes. Des différences notables sont à noter selon l'autorité municipale qui administre le quartier. Ainsi, Ciudad Bolivar, district appartenant à la municipalité de Bogota, offre de bien meilleures conditions de vie que la zone voisine, Los Altos de Cazuca, qui elle dépend de la ville de Soacha. Plusieurs raisons expliquent ces inégalités territoriales :

- Bien que très pauvre, Ciudad Bolivar est un quartier d'invasion moins récent (1960) qui s'est déjà vu peuplé par plusieurs vagues de migration. Le processus de consolidation a débuté depuis longtemps et les nouveaux arrivants se voient plus facilement intégrés.
- Le district de Ciudad Bolivar a bénéficié de l'appui des organisations de solidarité pendant plusieurs années afin d'améliorer les services et infrastructures mais aussi pallier aux vulnérabilités des ménages (*cf. infra*).

Les relations avec les autorités locales et nationales

Les difficultés rencontrées par les déplacés internes face aux politiques nationales et au cadre juridique

36. Le déplacement prive les personnes de leurs droits fondamentaux, et la loi fixe comme objectif à l'Etat de rétablir les droits de ces citoyens. Selon la loi 387 de 1997, la question des déplacés devrait trouver sa solution au niveau national, le Réseau de Solidarité Sociale (RSS) étant chargé de gérer cette question. Il existe également un Système Unique d'Enregistrement, donnant droit par là même aux aides de l'Etat et accès aux programmes humanitaires.

37. La loi prévoit deux phases, celle de l'aide humanitaire et celle de la stabilisation socio-économique. Les différentes formes d'aide promues par l'Etat et les acteurs humanitaires concernent généralement la phase de l'urgence. La phase de stabilisation socio-économique fait moins l'objet de l'attention des acteurs de l'aide.

38. En ce qui concerne l'aide humanitaire d'urgence, la responsable de l'unité d'Aide et d'Orientation de Bogotá explique qu'« une fois le déplacé inscrit sur le Registre, il faut compter plusieurs mois pour recevoir l'aide humanitaire d' « urgence » : aliments, kits de propreté, matelas, aide pour loyer. Il faut attendre entre 3 et 6 mois ».

39. Au delà des problèmes de retard, l'aide d'urgence n'est pas accessible à tous ceux qui sont inscrits. En effet, les fonds attribués aux institutions chargées du problème des déplacés ne sont pas suffisants, et la loi stipule que l'aide est distribuée dans les limites permises par le budget. Certains déplacés, après avoir parcouru le marathon administratif pour obtenir le certificat s'entendent répondre qu'il n'y a plus de fonds, donc plus d'aide. L'insuffisance du budget qui y est consacré reflète un manque de volonté politique évident à affronter le problème.

40. De plus, la UAO de Bogotá est située en plein centre de la capitale. La majorité des déplacés est située dans la périphérie de la métropole et il faut de longues et coûteuses pérégrinations en bus à travers la ville pour arriver jusqu'à la UAO.

41. En raison des dysfonctionnements du système national, entre 50 et 60% des déplacés par la violence s'inscrivent au registre.

42. La deuxième phase prévue par la loi est celle de la stabilisation socio-économique des déplacés. « La condition de déplacé forcé par la violence prend fin quand est atteinte la consolidation et la stabilisation socio-économique, que ce soit dans son lieu d'origine ou dans les zones de réinstallation. Le déplacé coopérera à l'amélioration, au rétablissement, à la consolidation et à la stabilisation de sa situation¹⁷». Le décret 2569 précise que la condition de déplacé prend fin :

- Par le retour, la réinstallation ou la relocalisation de la personne en situation de déplacement. Dans ce cas, il s'agit de solution à plus long terme, cherchant non plus à résoudre l'urgence dans laquelle se trouvent les déplacés, mais à procurer des solutions à long terme d'intégration et de réinsertion, et à mettre fin à la

¹⁷ Loi 387 de 1997, chap.2, section 7, art. 18, "La condición de desplazado forzado por la violencia cesa cuando se logra la consolidación y estabilización socioeconómica, bien sea en su lugar de origen o en las zonas de reasentamiento".

situation de déplacé. Cette phase est cependant la plus faiblement soutenue par le RSS. Les politiques et les investissements à ce niveau sont extrêmement réduits.

- Par exclusion du Registre unique de la population déplacée ou suite à la demande de l'intéressé.

43. La structure politique du pouvoir a évolué en Colombie avec les lois de décentralisation de 1991. Dans ce cadre, les pouvoirs publics locaux sont alors en mesure pour une bonne part de gérer eux-mêmes la question des déplacés qui s'installent sur leur territoire. Une dichotomie apparaît alors entre pouvoir central et pouvoir local qui se renvoient tour à tour la responsabilité du problème.

44. Les municipalités de Bogota et de Soacha sont deux administrations locales qui optent pour des choix radicalement différents quant à l'intégration des déplacés :

- Dans les décennies 1980 et 1990, et notamment avant les lois de décentralisation, l'administration de Bogota a laissé les organisations internationales et ONG renforcer les programmes étatiques. D'importants progrès ont été réalisés en termes de logement, de voies de communication, de services publics et de gestion communautaire.
- A présent, dans un nouveau contexte législatif, l'arrondissement de Ciudad Bolivar dispose de plus d'autonomie mais de peu de capacités budgétaires. La politique actuellement en cours est de chercher à tirer profit des avantages d'appartenir à la capitale et cherche à faire oublier son image de parent pauvre de la municipalité de Bogota. De la part de la municipalité de Bogota, aucun programme spécifique n'est mis en place pour les déplacés. Ils doivent ainsi s'adresser aux dispositifs d'aide de la municipalité déjà existants (dont les fonds sont très peu souvent abondés) et solliciter un appui ponctuel. Le financement de bons d'alimentation, la réhabilitation de bâtiments ou la mise à disposition de matériaux de construction pour les déplacés se réalise par l'intermédiaire du UAO. Cela est cohérent avec les intérêts de la Municipalité de Bogota : actuellement, les différents acteurs sociaux s'accordent pour parler d'une « politique du silence » à Bogotá, autour du problème des déplacés. Il s'agit de ne pas ternir l'image de la capitale, ville la plus moderne et développée du pays.
- Du côté de Soacha, le déplacement est un problème impossible à dissimuler. La municipalité utilise ce quartier pour attirer les regards de la communauté internationale et drainer des fonds (subventions et investissements). Cependant, malgré les effets d'annonce et les dispositifs ad hoc¹⁸ dans les faits, la municipalité de mène pas de politique effective pour ce quartier.

45. Enfin, si l'intégration des déplacés à Bogota se solde souvent par un échec, les politiques étatiques de retour et de réinstallation se montrent guère plus fructueuses et elles s'accompagnent par de nouvelles violations des droits des déplacés (fragilisation des lieux de réception, méfiance et rejet des déplacés de la part des populations réceptrices, pressions et enrôlement forcé dans les groupes armés, etc.).

¹⁸ Le Conseil Municipal de Soacha a élaboré un Plan Intégral Unique d'Aide à la Population Déplacée en 2002

L'implication du HCR et des autres acteurs dans le renforcement des stratégies de subsistance des populations déplacées.

46. Seul 39% des foyers à Bogota affirme avoir reçu des aides¹⁹. Par ordre décroissant d'importance, ces aides sont :

- L'aide alimentaire, qui correspond en général à la phase d'aide d'urgence. Ce sont des distributions de paniers de nourriture ou de bons d'alimentation à l'arrivée.
- L'aide en matière d'éducation relève généralement de politiques publiques. La Constitution affirme la gratuité de l'école pour tous. Dans les faits, l'inscription à l'école est souvent payante car il faut au moins pouvoir payer le matériel scolaire et l'uniforme. L'état et le District peuvent attribuer des places dans les écoles aux enfants déplacés. Les ONG, l'Eglise ou des personnes privées peuvent procurer le matériel, l'uniforme ou subventionner l'achat, mais ces systèmes et formes d'entraide ne peuvent non plus prendre en charge toute la population dans le besoin.
- En matière de logement, il s'agit en général des aides pour payer les premières semaines ou les premiers mois de loyer qui suivent l'arrivée en ville. Les politiques de logements sociaux sont très rares et ne s'adressent quasiment jamais aux déplacés.
- Les aides en matière de santé s'adressent aux personnes qui n'appartiennent pas au système de santé national. Nombreuses sont les personnes parmi la population défavorisée qui n'y ont pas accès. Les personnes qui ne travaillent pas dans le secteur formel de l'économie, comme c'est souvent le cas pour les déplacés, ont droit au régime subsidiaire. L'affiliation aux centres de santé est possible pour les déplacés mais elle prend environ un an²⁰. Les déplacés n'ont plus droit à un régime spécial et se retrouvent souvent sans accès aux soins, sauf s'ils peuvent prouver que le mal dont ils souffrent a été engendré par ou pendant le déplacement. Les frais doivent alors être payés par la caisse de santé du département d'origine du déplacé. Autant dire que les déplacés n'ont plus accès aux soins gratuits. Avant la réforme, les déplacés qui n'avaient pas le certificat de déplacé, soit plus du tiers des déplacés, n'avaient pas accès aux soins. C'est aujourd'hui le cas pour la quasi-totalité des déplacés²¹. Médecins Sans Frontières et Médecins du Monde ont par exemple mené des projets d'unités de soin mobiles (camions itinérants ou brigades de santé). Cependant, ces programmes ne sont pas suffisants devant le nombre de personnes qui ne reçoivent aucune aide et symbolisent bien les vides laissés par le gouvernement.

47. Le reste des aides concerne les soutiens ponctuels pour l'ouverture d'un commerce ou le démarrage d'une petite entreprise. L'Etat a mis en place des programmes de « projets productifs », par l'intermédiaire du RSS. La UAO, ou d'autres institutions publiques, proposaient aux déplacés des programmes spéciaux consistant à favoriser la petite entreprise

¹⁹ Estado de situación del desplazamiento y retos para el año 2001, Groupe thématique du déplacement, Reunión d'information sur le déplacement, vendredi 19 janvier 2001, 16p.

²⁰ Pour lutter contre ce problème, l'Etat central, avait mis en place un système de fonds communs, servant à financer les frais médicaux des personnes ayant le certificat de déplacé. Les déplacés bénéficiaient d'un régime spécial, pouvant se présenter dans n'importe quel hôpital et y recevoir des soins mais de nombreux abus ont été commis et le fonds commun a été supprimé.

²¹ Le décret définitif sur l'accès des déplacés à la santé n'a pas encore été rendu public.

et l'artisanat. L'Etat prêtait un *capital semilla*, apport initial de 1000 à 1400 euros, accompagné d'une aide au crédit à hauteur de 3500 euros. Ce petit capital de départ et cet accès au crédit devaient permettre à des déplacés, de façon individuelle ou collective de monter un commerce, un atelier. Cette politique a été arrêtée.

- Par exemple, sur les 19 entreprises montées en collaboration avec l'Etat et le RSS, 11 fonctionnent toujours. Ce sont des épiceries, des débits de boissons, des ateliers de couture, des restaurants. Beaucoup sont situés dans le centre de Bogotá. En fait, les projets productifs et autres tentatives pour procurer des emplois à la population déplacée se soldent par un constat d'échec. Personne n'interprète ces échecs de la même façon. Pour les déplacés, cela est dû au manque de formation qui leur est dispensé et au manque de suivi de la part des organisations. L'un d'eux explique que « Avec les projets précédents, les problèmes rencontrés ont été : quand on donne de l'argent aux gens, l'argent sert d'abord à d'autres choses, les personnes ne savent pas gérer l'argent, et font faillite. Ces projets peuvent marcher s'il y a une formation et un suivi. On ne résout pas le problème des déplacés en leur prêtant de l'argent, ça c'est temporaire, mais en leur expliquant comment s'en procurer ». C'est donc la formation qui importe pour les déplacés. Du côté des ONG et des institutions, on considère que l'investissement en capital et en temps est trop important, les structures fragiles. Les déplacés qui ne sont déjà pas formés aux habitudes de la ville, le sont encore moins aux techniques de production et de gestion, et il faudrait faire des formations continues, des remises à niveau régulières. Ces projets sont délicats et échouent trop souvent.

48. Parallèlement, les ONG tentent d'amener les autorités à reprendre leur rôle et à assumer ses devoirs envers les citoyens. Les ONG ne cherchent cependant à ne pas se substituer aux fonctions de l'Etat et des municipalités dans la mesure où elles incitent les communautés urbaines à s'organiser et demander aux autorités à assumer leurs devoirs envers les citoyens. De nombreux CBO sont nés avec l'arrivée des organisations de solidarité internationales, cependant l'expérience montre que cette approche connaît aujourd'hui des limites :

- L'autonomie des CBO sans l'appui des organisations de solidarité internationales est limitée : dans l'arrondissement de Ciudad Bolivar, une très grande partie d'entre eux ont disparu suite au départ des acteurs humanitaires.
- Beaucoup de CBO s'enferment dans des rôles politiques revendicatifs envers les autorités. Cela pose un problème de positionnement pour les ONG qui veulent garder le maximum d'indépendance et de neutralité.

49. Les acteurs humanitaires qui étaient très présents à Ciudad Bolivar durant les deux dernières décennies sont à présent extrêmement discrets, voire absent de cette zone²². Il semble donc que les ONG suivent les politiques institutionnelles, alléguant aussi que la situation des personnes résidant à Ciudad Bolivar est bien meilleure que celle de ceux qui vivent à Los Altos de Cazuca. Seules les Eglises continuent d'y apporter de l'aide. Il en résulte la présence de poches de pauvreté comparables à celle de Los Altos de Cazuca, mais où personne ne se rend. Ni l'Etat, ni les organisations humanitaires, mais où les groupes armés sont eux bien présents.

²² Une enquête menée par l'Archidiocèse de Bogotá et par le CODHES montre que l'aide humanitaire est apportée majoritairement par les Eglises, et en moindre mesure par le gouvernement. Un faible rôle est donné aux ONG.

50. Aujourd'hui, de nombreux acteurs sont cependant présents à Los Altos de Cazuca. Ils tentent de répondre aux besoins d'urgence des populations (santé, éducation, nutrition, logement, eau et assainissement, etc.). Les projets s'adressent généralement à l'ensemble de la population en grande situation de vulnérabilité et non pas seulement aux déplacés par la violence. Cela permet de contourner les dysfonctionnements du registre national des déplacés et du problème de l'identification des bénéficiaires (cf. infra).

51. Les acteurs humanitaires sont confrontés au problème de l'identification des déplacés par la violence, notamment en raison de la quête d'anonymat qui guide leur décision de s'installer à Bogota. Cette recherche de l'anonymat est un problème considérable rendant difficile la tâche d'évaluer le phénomène du déplacement, ainsi que celle de déterminer les besoins des déplacés.

52. Au delà des questions de l'anticipation des mouvements de violence et de la prévision des déplacements qui sont très complexes, le mandat du HCR pour la Colombie implique des actions diverses qui dans le chaos institutionnel actuel dans lequel est plongé le pays ne sont pas toujours finalisées :

- Ainsi le renforcement des institutions s'occupant des déplacés est difficile à mettre en place devant les peurs et risques qu'impliquent de telles actions. En effet nombre de déplacés et d'associations de quartiers les soutenant sont mises en danger dès lors que les groupes armés jugent trop important leur travail ou la visibilité qu'ils offrent à ces questions.
- Pour les questions d'assistance à l'installation et de prise en charge des jeunes déplacés ou des cellules familiales soutenues uniquement par les femmes, les solutions sont multiples. Ce sont surtout des besoins d'emplois et de stabilité économique qui doivent être mis en avant et une attention particulière doit être prêtée aux problèmes de sécurité.

53. Le travail de coordination des différentes structures par le HCR a également permis d'avoir une meilleure compréhension des besoins des populations déplacées et de nettes avancées dans le travail de développement des quartiers d'installation.

54. Il apparaît beaucoup plus difficile pour le gouvernement et les associations de proposer des solutions à long terme pour les déplacés que de simplement satisfaire les besoins urgents. Une fois la période d'urgence passée et l'installation faite, ce sont des thèmes plus complexes qu'il s'agit de gérer pour les déplacés qui finalement grossissent les rangs de la pauvreté et ne sont pas dans une situation particulière ou différente de celle que vivent les habitants des bidonvilles. On a donc une situation qui ne tient plus seulement au statut de déplacé mais aussi aux conditions économiques et au choix de développement de société du gouvernement.

55. A l'égard des associations humanitaires, une des critiques les plus récurrentes faite par les intéressés est celle de devoir effectuer de longs trajets pour les atteindre et bénéficier de leurs soutiens, ainsi que l'attente souvent longue et incertaine des aides promises. Les bureaux et centres d'accueil sont en effet souvent dans les quartiers plus centraux de la ville et ceci est un frein fort à l'accès aux programmes pour ceux qui ne peuvent se déplacer (par manque de moyens ou par peur de représailles). Une fois encore, il convient de considérer la dangerosité de la situation qui oblige les centres de quartiers à fermer leurs portes tôt chaque jour et à quitter ces zones par peur des assassinats ou des enlèvements. Les attentats sont chose courante et le centre du HCR lui-même à Soacha en a été la cible en 2002.

Conclusions et recommandations

56. L'aide humanitaire dans la métropole de Bogota s'inscrit dans un cadre où les politiques étatiques sont très influentes et prégnantes pour les ONG et où l'environnement est hautement urbanisé : forte dépendance des populations aux services et aux infrastructures, individualisation des stratégies de survie, forte monétarisation des échanges et la forte densité de l'habitat.

57. La prise en compte de ces spécificités peut impliquer d'identifier les CBO et les renforcer sur le court terme dans la phase d'urgence afin d'aider à l'identification des bénéficiaires de l'aide. Au delà de la phase d'urgence, il convient de veiller aux dérives fréquemment constatées de ce type d'organisation :

- Effets pervers sur l'intégration des déplacés et des réfugiés : en effet, non seulement elles stigmatisent ses membres et accroissent le fossé qui peut séparer ses membres avec la population résidente mais peuvent mettre en danger les personnes qui y adhèrent.
- Népotisme et politisation des organisations.
- Faible autonomie sans un important appui financier des organisations de solidarité internationale.

58. Face à l'inadaptation de l'aide d'urgence étatique (qui parvient souvent trop tard), le renforcement de la phase dite de « stabilisation économique » davantage en amont dans le processus d'insertion apparaît comme une priorité :

- Afin de pallier le désengagement de l'Etat dans ce domaine (notamment pour réintroduire les systèmes de micro-crédit jugés peu efficaces). Les organisations humanitaires en charge de ce type de projet doivent davantage prendre en compte : la mise en place de dispositifs de suivi de proximité (notamment par prêt sur gage, par l'intermédiaire de comités de gestion), la prise en compte d'autres besoins que les besoins productifs (besoins personnels prévisibles et imprévisibles) car plus de 50% des crédits vont généralement à d'autres besoins que ceux prévus initialement, l'accès des emprunteurs au marché (financement de projets productifs dans les quartiers centraux et quartiers où il existe une réelle demande), aux infrastructures, à l'information et à la formation, l'adaptation des populations rurales aux modes de vie urbains.
- Afin d'éviter la profusion d'acteurs humanitaires et de projets similaires sur un même quartier, qui donne souvent lieu à des phénomènes de concurrence entre ONG et à une perte d'efficacité
- Afin d'éviter le syndrome de dépendance des populations vis à vis de l'aide, tel qu'il est constaté aujourd'hui.

59. Lors de la phase dite de « stabilisation économique », l'intégration dans un milieu « urbanisé », régi par des logiques économiques et sociales modernes, relève davantage de logiques individuelles que collectives.

60. La réduction des vulnérabilités internes aux ménages passe par une décentralisation et une grande mobilité de l'aide (beaucoup de familles ne bénéficient pas de l'aide car celle-ci est dispensée dans les quartiers centraux, trop éloignés des lieux d'habitation). L'aide peut

répondre soit à une voire à plusieurs vulnérabilités, notamment pour les populations les plus vulnérables. Pour ces derniers, l'assistance doit être si possible « intégrale » et soutenue pendant au moins un an : aide à l'insertion économique, formation, sécurisation du foncier, aide psychosociale, etc.

61. Parallèlement, la réduction des vulnérabilités structurelles des quartiers est l'une des approches essentielles à prendre en compte. La ségrégation sociale et spatiale dans la métropole est très forte. Les quartiers périphériques sont sous-équipés et les populations ne peuvent améliorer leurs conditions de vie du fait des lourds handicaps qui obèrent les revenus des populations (surcoûts pour accéder à des services, etc.).

62. Les principaux problèmes qui se posent aux acteurs de l'aide sont les nouvelles politiques étatiques qui ne fixent plus pour priorité l'intégration des déplacés mais leur réinstallation ou leur retour. De leur côté, les déplacés expriment des souhaits contradictoires : ils rêvent de rentrer chez eux, de partir de la ville, mais affirment vouloir majoritairement rester à Bogota. Cela s'exprime notamment par la longévité du conflit qui anéantit tout espoir de prochainement trouver une solution.

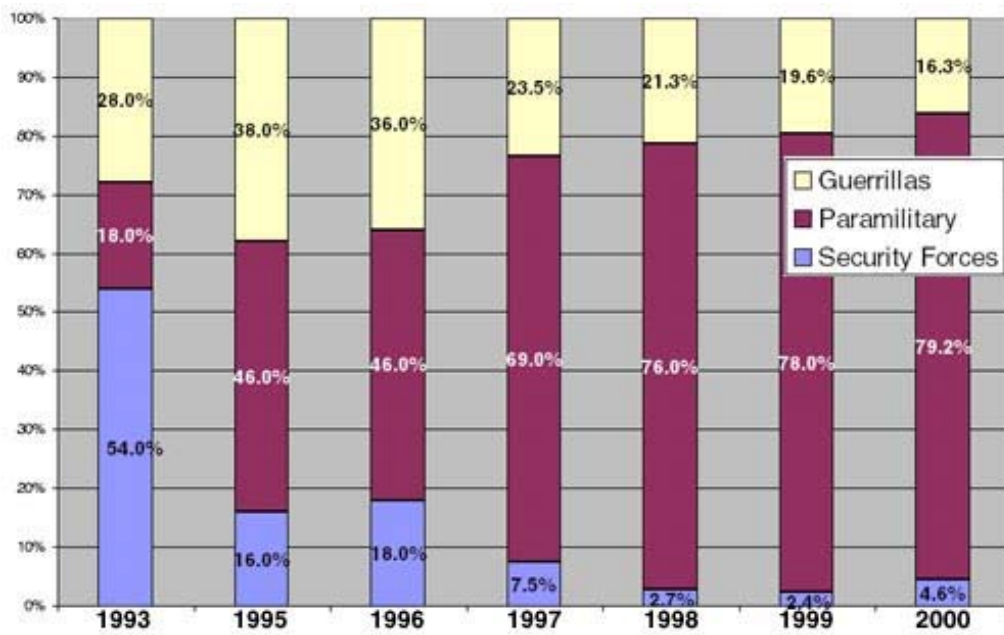
63. Dans le court et le moyen terme il est cependant très important de parier sur l'intégration des quartiers où se trouvent les déplacés :

- D'une part, cela permet de consolider des quartiers où les besoins sont énormes, et pas uniquement pour les déplacés par la violence.
- D'autre part, cela renforcera les capacités de réinstallation des déplacés en cas d'une hypothétique réinstallation ou retour dans leurs régions d'origine.

Annexe 1

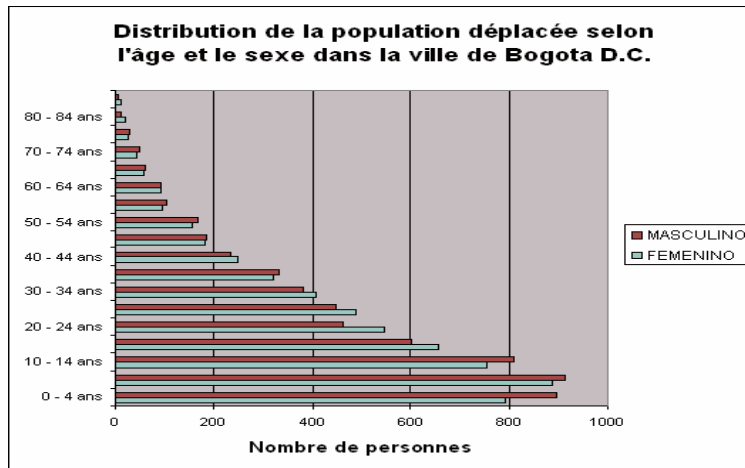
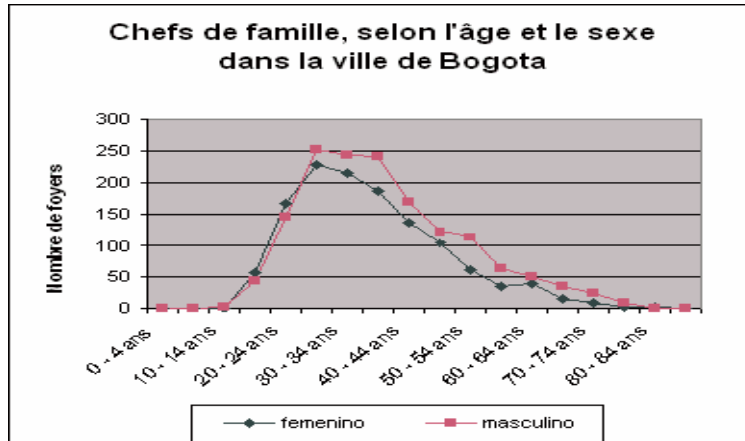
Partage de responsabilité en matière de décès de non-combattants et de disparitions forcées.

(Source: rapports de la Commission Colombienne des Juristes en 2001)



Annexe 2

Quelques caractéristiques des déplacés à Bogota: (source:CODHES 2002)



Annexe 3

Liste des principales organisations locales portant assistance aux déplacés internes

Mencoldes : Cette association travaille depuis 18 ans en Colombie. Elle vient de l'Église Mennonite, Église libre anabaptiste du 15^e s. Mencoldes dépend d'une agence internationale, le Mennonite Central Committee (MCC) et travaille avec les communautés les plus pauvres. Elle a plusieurs champs d'action (urgences et désastres, développement communautaire rural et urbain, soutien aux communautés menacées politiquement, Droits de l'homme).

Maison d'Aide au Migrant (Casa de Atencion al Migrante CAMIG) : ONG dépendant de l'Archidiocèse de Bogotá, qui travaille à l'accueil des populations déplacées qui arrivent à Bogotá.

Ficonpaz : la Fondation Institut pour la Construction de la Paix (FICONPAZ) est une organisation à but non lucratif de l'Archidiocèse de Bogotá, créée pour soutenir les alternatives et les espaces de participation citoyenne pour la résolution des conflits et la cohabitation pacifique, et contribuer ainsi à la construction d'une culture de paix en Colombie.

Opción Legal : cette ONG, spécialisée dans les thèmes juridiques, travaille en collaboration avec le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'Organisation des Nations Unies en Colombie. Elle travaille dans les domaines du développement communautaire, la mise en place de solutions productives pour le rétablissement socio-économique des déplacés, la formation des jeunes, des femmes et des fonctionnaires, la mise en place d'une initiative académique qui permette de former des experts dans le pays.

Fedes: ONG colombienne, qui fait de la formation urbaine et socio-politique, et renforce les capacités d'organisation. Fedes travaille avec les déplacés en situation d'urgence ou en phase de stabilisation. Fedes ne donne pas de l'aide humanitaire, mais cherche à renforcer les capacités d'organisation communautaire.

Cuenta conmigo : ONG locale colombienne, qui travaille à Los Altos de Cazucá. Elle travaille avec les enfants en situation de détresse et avec les enfants anormaux, au niveau nutritionnel, éducatif et culturel.

AFRODES : Organisation de Déplacés Afrocolombiens, organisée à échelle nationale.

CEDEPAZ : Corporation pour l'Éducation, le Développement et la Paix. Organisation de déplacés à échelle locale.

Revivir Al Futuro : Organisation de déplacés à los Altos de Cazucá.

Coordination Nationale des Déplacés : Il s'agit d'un espace de convergence des organisations nationales, régionales et locales, constituées de paysans, d'Afrocolombiens, de leaders sociaux et syndicaux déplacés et victimes de la violence politique et sociale que vit la Colombie. Elle a pour mission de regrouper les efforts qui ont trait à l'élaboration d'une

proposition unique pour apporter une solution au problème du déplacement, à travers l'articulation et l'organisation des déplacés du pays.

L'organisation populaire des femmes (OPF) ayant des projets de développements spécifiques envers les femmes déplacées et seules.

Bibliographie

Ouvrages spécialisés:

ACNUR et Codhes, Desplazamiento Forzado Interno en Colombia: Conflicto, Paz y Desarrollo, Bogotá, Editorial Kimpres, novembre 2001, 340 p.

Collectif en collaboration avec ACNUR et la Pastoral Social, El desplazamiento por la violencia en Colombia, Experiencias, análisis y posibles estrategias de atención en el Departamento de Antioquia, Colombia, Editions ECOE, 1999, 212 p.

Oficina en Colombia del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos - OACNUDH - , Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados - ACNUR - , Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento - CODHES - , Compilación sobre el desplazamiento forzado. Normas, doctrina y jurisprudencia nacional e internacional, Bogotá, 2001, 545 p.

Alcaldía Mayor Santa Fe de Bogotá D.C., Santa Fe de Bogotá, Población desplazada, Investigación, 1999, 119 p.

Amnesty Internacional, Violencia política en Colombia, Mito y realidad, 1994, 92 p.

Banque Mondiale, ACNUR, Red de Solidaridad Social, Corporación Antioquia Presente, Reasentamiento en Colombia, William Partridge editor, 332 p.

Arturo ALAPE, Ciudad Bolívar, La hoguera de las ilusiones, Colombia, édition Tercer Mundo, Planeta, 1999, 272 p.

Arquidiócesis de Bogotá, CODHES, Desplazados, Huellas de nunca borrar, Casos de Bogotá y Soacha, Junio 1999, Bogotá, édition Kimpres, 1999, 174 p.

Arquidiócesis de Bogotá, CODHES, Senderos, rastros invisibles del desplazamiento en Bogotá, Bogotá, Edition Kimpres, 2001, pp 15 à 23, 81 à 108.

Gladis BOJACA B., Ciudad Bolívar: Organización y Movilización Ciudadana

Comité Internacional de la Croix Rouge, Asistencia humanitaria del CICR en Colombia, Reporte 2001, 28 p.

Bethrina CORTE et Camilo GONZALEZ POSSO, Planeación urbana y participación popular en Bogotá, Bogotá, CINEP - Centro de Investigación y educación popular, 1989, pp. 35 à 89.

Luis Mauricio CUERVO, Samuel JARAMILLO, « Les traits centraux de l'organisation spatiale à Bogotá ».

Agnès DE GEOFFROY, Les déplacés et l'intégration urbaine dans deux quartiers de Bogotá, en « Villes en guerre et guerres en ville » ed. Karthala, 2004, pp. 281-357.

Françoise DUREAU et al., Métropoles en mouvement, une comparaison internationale, Anthropos, IRD, collection villes

Estado de situación del desplazamiento y retos para el año 2001, Groupe thématique du déplacement, Réunion d'information sur le déplacement, vendredi 19 janvier 2001, 16p.

Mabel GONZALEZ BUSTELO, Desterrados, Desplazamiento forzado en Colombia, sur le site de Medicos Sin Fronteras.

Vincent GOUSET, Fabio ZAMBRANO, Géopolitique du district spécial de Bogotá et du Aut. Sumapaz (1900-1990)

Vincent GOUSET, Villes, société et action publique en Amérique Latine, étude de géographie comparée (Colombie, Argentine, Mexique), Université de Rennes 2, Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, 2002, 265p.

Vincent GOUSET, Bogotá : Nacimiento de una Metropoli. La originalidad del proceso de concentracion urbana en Colombia en el siglo XX, Colombie, Editions Tercer Mundo, 1998, 357 p.

Federico LOPEZ, Informe sobre desplazamiento y acción institucional a población desplazada en Bogotá. Consulta y participación, Septiembre 2002.

Alfredo MOLANO, Desterrados, crónicas del desarraigo, Bogotá, El Ancora Editores, 2001, 183p.

Blanca Cecilia PINEDA, Ciudad Bolívar, territorio de vida, avec l'Union Européenne, el Desarrollo institucional y comunitario de Ciudad Bolívar, República de Colombia, Alcaldía Mayor de Bogotá, édition LitoCamargo, Colombia, 2000, 134 p.

Plan integral unico de atención a población en situación de desplazamiento, municipio de Soacha, élaboré dans le cadre du Conseil Municipal d'Aide à la Population Déplacée, Soacha, 26 novembre 2002.

Plano operativo del ACNUR en favor de desplazados internos en Colombia, Juin 2000.

Martha Inés ROMERO MEDINA, Hacia la construcción de un modelo humanitario, Encuentro de intercambio sobre atención humanitaria de emergencia a desplazados por la violencia en Colombia, Santa Fe de Bogotá, rencontre du 31 Août au 2 septembre 1999, édité en 2001, 93 p.

Red de Solidaridad Social, Guía de atención integral a la población desplazada por la violencia, Presidencia de la Republica, Bogotá, 2001.

Secretaria distrital de Salud, Diagnóstico - Ciudad Bolívar, pp. 47 à 172.

Hermes TROYAR et al., Migrations en Colombie, Saint-Denis, Les Cahiers d'Amérique Latine Histoire et Mémoire, n° 3, Imprimerie Offset - Université Paris 8, 2001, 237p.

Textes législatifs:

Nouvelle Constitution de la République de Colombie de 1991

Ley 100 de 1993, Sistema de Seguridad Social, edición actualizada y concordada 2001, Bogotá, República de Colombia, Ediciones Lito Imperio, 260 p.

Loi 387 de 1997 et décret 2569 de 2000, régissant le statut des déplacés par la violence en Colombie

Texte de la loi 24 de 1992, qui régit la Defensoría del Pueblo.

Sigles et abreviations :

CBO, *Community-based Organization*. Ce sont des organisations créées par la population civile. Dans cette étude, ce sont des organisations constituées par des déplacés pour défendre leurs intérêts communs.

CND, *Coordinadora Nacional de Desplazados*, Coordination Nationale de Déplacés.

CODHES, *Consultoria para los Derechos Humanos y el Desplazamiento*, Observatoire pour les Droits de l'Homme et pour le Déplacement. Organisation Non Gouvernementale colombienne, qui réalise des recherches sur les droits de l'homme et sur les déplacements en Colombie, et publie des études. C'est l'organisation la plus reconnue au sujet du déplacement en Colombie.

DABS, *Departamento Administrativo de Bienestar Social*, Département Administratif de Bien-être Social. Département dépendant du District Capital de Bogotá.

ELN, *Ejercito de Liberación Nacional*, Armée de Libération Nationale. Deuxième groupe de guérilla colombien en termes d'effectifs et d'extension territoriale.

FARC, *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia*, Forces Armées Révolutionnaires de Colombie. Premier groupe de guérilla colombien en termes d'effectifs et d'extension territoriale.

FARC-UP, *Fuerzas Armadas Revolucionarias Colombianas - Unión Patriótica*, Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes - Union Patriotique. Parti politique des FARC, fondé en 1985.

JAC, *Junta de Acción Comunal*, Conseil d'Action Communale. Comité d'élection populaire au niveau du quartier.

JAL, *Junta de Administración Local*, Conseil d'Administration Locale. Conseil composé de personnes élues au suffrage universel au niveau de la localité (arrondissement).

M-19, *Movimiento - 19*, Mouvement -19. Groupe de guérilla, fondé en 1973. Son nom complet est le Mouvement du 19 avril, en référence aux élections truquées du 19 avril 1970.

RSS, *Red de Solidaridad Social*, Réseau de Solidarité Sociale. Institution dépendant de la Présidence de la République colombienne, en charge de l'aide aux populations déplacées par la violence.

SUR, *Sistema Unico de Registro*, Système Unique d'Enregistrement. Registre tenu par l'Etat où sont inscrits les personnes considérées comme déplacées par la violence et pouvant prétendre aux aides de l'Etat.

UAO, *Unidad de Atención y de Orientación*, Unité d'Aide et d'Orientation. C'est le relais local du Réseau de Solidarité Sociale.